

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.217

L'An deux Mille Dix, le 30 juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par Mme DUMAS
Mme LEFEBVRE représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme ROY représentée par Mme PELTIER
Mme DAUZIDOU représentée par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. MEGLIO, M. CAU,
Mme BARRAUD DUCHERON, M. PRUDENCIO,
M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN
A MME MARIE-LAURE LESTOQUOY CADASTREES
SECTION AX N° 756, AX N° 766 ET AX N° 768 – LES RULLAS**

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : UNANIMITE

Madame Marie-Laure LESTOQUOY a fait part le 24 janvier 2010, de sa volonté d'acquérir les parcelles cadastrées section AX n° 756, AX n° 766 et AX n° 768, lieu-dit « Les Rullas ».

Par promesse d'achat en date du 23 juillet 2010, celle-ci s'est engagée à acquérir ces terrains au prix global de 80 000 €(quatre vingt mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 17 février 2010,
- VU la promesse d'achat signée de Mme Marie-Laure LESTOQUOY en date du 23 juillet 2010,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à Mme Marie-Laure LESTOQUOY, les parcelles de terrain cadastrées section AX n° 756, AX n° 766 et AX n° 768, d'une contenance totale de 445 m² au prix global de 80 000 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire, 1, Boulevard de Cordouan à Royan, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 août 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 17 FEV. 2010



ADRESSE POSTALE :
TRÉSORERIE GÉNÉRALE
Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX
BUREAUX :
FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve - 17021 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 30 08 73
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr



Monsieur le Député-Maire
de Royan

Hôtel de ville
80, avenue de Pontailiac
17205 ROYAN cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Françoise HYLAIRE
Téléphone : 05 46 30 08 71

RC 2009-306V1915

Objet : Avis du domaine

Réf. : Votre lettre du 9 décembre complétée les 8 janvier et 21 janvier 2010
Affaire suivie par M. Hubert THOMAS

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de diverses parcelles cadastrées AX, sises à ROYAN, appartenant à votre commune et dont la cession est envisagée.

Je vous informe, après enquête, que la valeur de ces biens, compte tenu de leurs caractéristiques et du marché local, peut être estimée à 80 000 € pour la maison bâtie sur les parcelles AX n° 756, 766 et 768 et à 1 344 000 € pour les autres parcelles constituant du terrain à bâtir sur 14 247 m².

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

le Gérant Intérimaire
de la Trésorerie Générale

Frédéric BAIL

PROMESSE D'ACHAT

Je soussignée, Mme Marie-Laure LESTOQUOY sise 91 avenue Malakoff
17640 VAUX SUR MER,

Promet et m'oblige à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN les parcelles cadastrées section AX n° 756, n° 766 et n° 768 d'une surface totale de 445 m², sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global hors taxes de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €).

Verse, à la signature des présentes, la somme de 10% de la valeur hors taxes des terrains.

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Accepte les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

FAIT A ROYAN, LE 23 juillet 2010

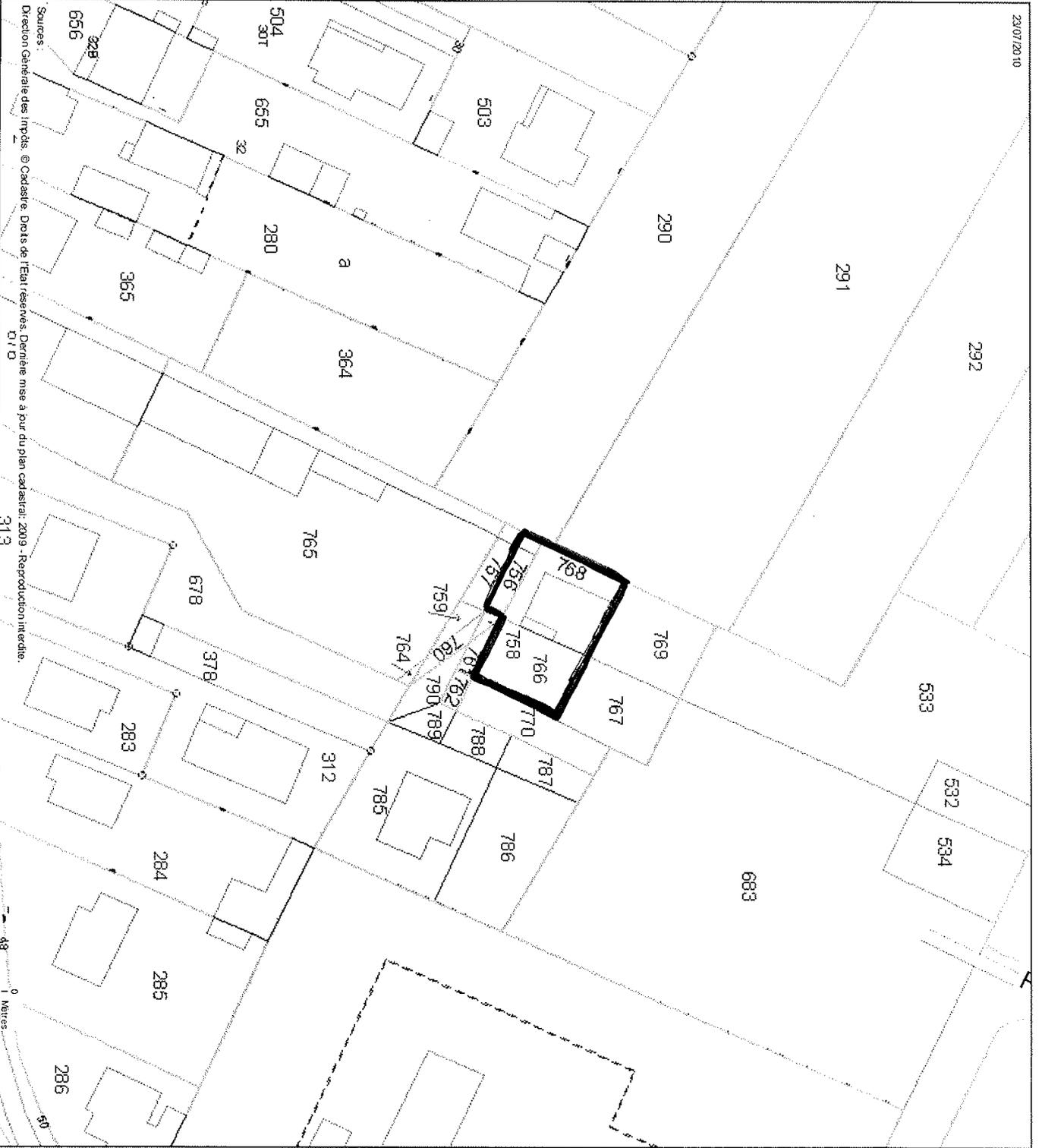
Lu et approuvé pour la somme de
Quatre vingt mille Euros. 7

PRECISER :

GEOMETRE :

NOTAIRE :

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.



Sources :
 Direction Générale des Impôts, © Cadastre, Droits de l'Etat réservés. Dernière mise à jour du plan cadastral: 2009 - Reproduction interdite.
 D.T.D. 313

Légende

-  Voies cyclables
-  Voies piétonnières
-  Voies autre
-  Voies secondaires
-  Voie principales
-  Voies privées ou autre
-  Voies publiques
-  Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales
- Unités foncières
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée



échelle 1 : 841